



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 7.6.2023
JOIN(2023) 17 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**Un nouveau programme pour les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les
Caraïbes**

Un nouveau programme pour les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes

Introduction

L'Union européenne (UE) et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) sont des **partenaires naturels**. Unies par des liens historiques et culturels uniques, des relations économiques et sociales solides et un engagement commun en faveur de la paix et du multilatéralisme, l'UE et l'ALC ont noué une relation forte s'appuyant sur un vaste réseau d'accords. Caractérisé par la coopération et le dialogue, ce partenariat durable repose sur des valeurs partagées et des intérêts mutuels.

Dans un **contexte mondial en mutation rapide**, la relation UE-ALC appelle à être renouvelée. Les défis géopolitiques croissants, une pandémie dévastatrice, les crises climatiques et environnementales mondiales, les changements technologiques et l'accroissement des inégalités soulignent tous la nécessité d'intensifier le dialogue et de renforcer la coopération entre des partenaires proches et de confiance.

En tant que partenaires privilégiés, l'UE et l'ALC devraient **collaborer pour exploiter leur force collective, défendre des intérêts communs et relever ensemble les défis mondiaux**. La présente communication conjointe expose la proposition de l'UE visant à élaborer ensemble un **programme ambitieux et tourné vers l'avenir pour une nouvelle ère de coopération** entre partenaires égaux et partageant les mêmes valeurs.

La présente communication conjointe préconise un **partenariat stratégique** renouvelé et propose un ensemble de priorités et d'actions concrètes dans des domaines clés.

Premièrement, l'alliance entre l'UE et l'ALC est **essentielle au renforcement du système international fondé sur des règles et à l'intensification de l'action commune visant à promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme**. Représentant ensemble un tiers des membres des Nations unies, l'UE et l'ALC jouent un rôle important pour assurer le respect du droit international et la défense des principes de la charte des Nations unies, y compris en se dressant contre l'agression russe contre l'Ukraine. L'UE et l'ALC partagent également l'objectif de rendre le système multilatéral plus efficace et plus représentatif.

Deuxièmement, l'UE et l'ALC sont des **partenaires proches en matière de commerce et d'investissement, qui ont un intérêt commun à promouvoir une croissance durable et à renforcer la résilience économique**, tout en réduisant les dépendances excessives et en diversifiant les relations commerciales. Les deux régions sont reliées l'une à l'autre par l'un des réseaux les plus denses d'accords commerciaux qui soient, et qu'il convient d'achever, tout en libérant davantage ses potentialités. L'UE est le premier investisseur dans la région ALC, son troisième partenaire commercial¹ et son principal contributeur pour ce qui est de la coopération au développement.

¹ Eurostat. Le stock total d'investissements directs étrangers de l'UE dans l'ALC s'élevait à 693 milliards d'EUR à la fin de 2021.

Troisièmement, les deux régions aspirent à **construire des sociétés inclusives et durables**, fondées sur un engagement commun en faveur du programme à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD)². La région ALC, grande productrice de denrées alimentaires et poids lourd en matière d’énergies renouvelables, est vitale pour l’équilibre écologique de la planète. L’UE et l’ALC devraient **mener ensemble une transition écologique et numérique équitable**, notamment en déployant la **stratégie d’investissement «Global Gateway»**.

1. Un partenariat politique renouvelé

La solidité du partenariat UE-ALC passe par un **engagement politique renouvelé** à tous les niveaux: entre les deux régions, avec les différents pays ALC, avec les sous-régions et dans les enceintes multilatérales. **Un dialogue politique ouvert et régulier à haut niveau** est essentiel pour mettre l’accent sur la relation et la dynamiser, pour comprendre les intérêts mutuels, convenir de priorités et d’actions conjointes et pour relever les défis et pallier les différences dans nos relations au fur et à mesure de leur apparition.

Les relations UE-ALC reposent sur une **approche à plusieurs niveaux et souple**, qui tient compte de la diversité et de l’évolution de la dynamique de la région. L’UE continuera de soutenir l’intégration régionale tout en approfondissant le dialogue sur des objectifs communs avec les pays intéressés. Au niveau birégional, le sommet entre l’UE et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) de juillet 2023, le premier depuis 2015, offrira une occasion unique de revitaliser le partenariat.

Pour faire progresser ce programme positif, les deux parties devraient s’engager à organiser régulièrement des réunions au niveau des chefs d’État ou de gouvernement, chaque année, en alternance, des réunions des ministres des affaires étrangères et, selon les besoins, d’autres réunions ministérielles et de hauts fonctionnaires. Un mécanisme permanent de coordination entre l’UE et la CELAC devrait être mis en place pour assurer la continuité et le suivi, en fonction de l’évolution de la mise en place, par la CELAC, de ses propres structures. Son objectif serait d’établir un terrain d’entente sur l’ensemble des questions à l’ordre du jour, de réagir aux évolutions émergentes et de promouvoir, le cas échéant, des dialogues sectoriels spécifiques et des initiatives conjointes.

Un dialogue birégional régulier avec la CELAC viendra compléter **les relations renforcées avec les différents pays ALC ainsi qu’avec des groupes (sous-)régionaux**, tels que le Mercosur, le Système d’intégration de l’Amérique centrale (SICA), la Communauté andine, l’Alliance du Pacifique ou encore l’Alliance pour le développement dans la démocratie.

Les **Caraïbes**, sous-région distincte dotée de spécificités, **méritent une attention politique accrue et un dialogue structuré**. À cet égard, il convient de renforcer la coopération entre l’UE et l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). L’UE devrait également continuer à dialoguer avec des organisations internationales, telles que les Nations unies, et notamment sa Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes, l’Organisation des États américains ainsi que le secrétariat général ibéro-américain.

Les cadres bilatéraux ou régionaux de l’UE, qui couvrent presque tous les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, peuvent également être utilisés de manière plus efficace. En

² Ainsi que l’accord de Paris, le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité et le traité sur la biodiversité en haute mer des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

collaboration avec ses partenaires, l'UE continuera d'améliorer les accords politiques, commerciaux et de coopération existants, selon le cas. La conclusion de l'accord UE-Mercosur marquerait un changement radical dans le renforcement des relations entre l'UE et l'ALC. L'engagement bilatéral avec les différents pays, adapté aux intérêts et besoins spécifiques, restera au cœur des relations entre l'UE et l'ALC. La présence de l'UE dans l'ALC par l'intermédiaire de quatre régions ultrapériphériques³ ainsi que des pays et territoires d'outre-mer⁴ constitue un atout pour ce partenariat.

Au **niveau multilatéral**, la coopération bien établie entre l'UE et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pourrait être renforcée, notamment dans le cadre d'un dialogue thématique plus régulier et grâce à un engagement continu et en temps utile des réseaux diplomatiques de l'UE et de l'ALC dans les capitales et les pôles multilatéraux.

Parmi les domaines de coopération figurent la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 et des engagements mondiaux en matière de changement climatique et d'environnement, de santé mondiale et de pacte numérique mondial, ainsi que le soutien au programme du secrétaire général des Nations unies intitulé «Notre programme commun». Les deux régions ont également intérêt à faire en sorte que l'architecture multilatérale soit plus représentative et apte à relever les défis du XXI^e siècle.

L'UE et l'ALC devraient renforcer leur collaboration au sein du Fonds monétaire international (FMI), du G20, des banques multilatérales de développement (BMD), telles que le Groupe de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi qu'au sein des banques régionales de développement.

L'UE et l'ALC ont tout intérêt à travailler ensemble pour permettre au système financier mondial de mieux répondre aux besoins des pays les plus vulnérables au changement climatique, notamment par la réforme des banques multilatérales de développement. Il s'agit notamment d'unir les efforts pour garantir le succès du sommet pour un nouveau pacte financier mondial et d'assurer le suivi de ses résultats, en tenant compte de propositions telles que l'initiative de Bridgetown.

L'UE et l'ALC devraient continuer à coopérer en matière de bonne gouvernance fiscale. Les deux régions ont un intérêt commun à mettre en œuvre les normes internationales concernant la transparence et l'échange d'informations, l'équité fiscale, ainsi que les normes minimales visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. L'UE continuera à soutenir l'adhésion des pays ALC candidats à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁵ ou à encourager leur adhésion aux enceintes internationales/multilatérales compétentes.

Actions clés proposées:

- renforcer le dialogue UE-CELAC: organiser régulièrement des sommets - en alternance avec des réunions des ministres des affaires étrangères, et établir un mécanisme permanent de coordination UE-CELAC;
- renforcer l'engagement politique UE-Caraïbes, y compris avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Une réunion des dirigeants UE-Caraïbes, qui sera organisée en

³ Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin.

⁴ Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Sint Eustatius, Sint Maarten, Saint Barthélemy.

⁵ Argentine, Brésil et Pérou.

marge du sommet UE-CELAC des 17 et 18 juillet 2023, constituera un signal important et sera complétée par l'organisation de réunions régulières au niveau des ministres des affaires étrangères;

- signer l'accord UE-Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et œuvrer à la ratification de l'accord d'association UE-Amérique centrale;
- relancer les sommets bilatéraux avec les partenaires stratégiques que sont le Brésil et le Mexique;
- le cas échéant, moderniser le réseau existant d'accords politiques et de coopération et mettre en place des mécanismes de dialogue politique bilatéral avec les pays ALC qui n'en disposent pas actuellement;
- renforcer la coopération entre l'ALC et les régions ultrapériphériques de l'UE, ainsi que les pays et territoires d'outre-mer situés dans la région ALC dans des domaines d'intérêt commun;
- collaborer étroitement avec les pays ALC dans la perspective du sommet sur les ODD et du sommet du futur prévu pour 2024, en vue de remettre sur les rails le programme à l'horizon 2030 et de parvenir à un «pacte pour l'avenir» porteur de transformation et tourné vers l'avenir;
- mettre en place des consultations régulières entre l'UE et le GRULAC et renforcer la coordination, notamment au moyen de propositions conjointes au sein des principales institutions et instances multilatérales, en explorant les possibilités d'échanges et de partenariats ambitieux sur des sujets spécifiques;
- renforcer la coopération en vue d'un nouveau pacte financier mondial;
- recenser les possibilités de soutien à l'accession de candidats qualifiés à des postes de direction multilatéraux dans leurs régions respectives.

2. Renforcer le programme commercial commun UE-ALC

Les liens entre l'UE et l'ALC en matière de commerce et d'investissement reposent sur un **réseau d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux** grâce auxquels les échanges bilatéraux ont augmenté de 40 % depuis 2018⁶. Ces accords sont un moteur essentiel de la croissance, car ils offrent un accès préférentiel et fournissent un cadre stable pour un commerce durable.

Les accords commerciaux facilitent les exportations des petites et moyennes entreprises (PME), favorisent la transparence des marchés publics, renforcent la protection de la propriété intellectuelle et soutiennent l'investissement et l'innovation. Grâce aux accords commerciaux et aux investissements connexes, les deux régions diversifient le commerce et mettent en place des chaînes d'approvisionnement durables, y compris celles relatives à l'énergie durable et aux matières premières critiques. Ces accords sont les catalyseurs d'un développement durable et inclusif, donnant la parole à la société civile des deux parties et offrant une plateforme pour

⁶ ESTAT Comext: total des échanges en 2018: 209,44 milliards d'EUR; en 2022: 293,09 milliards d'EUR. Croissance de 39,9 %.

faire progresser le respect des droits de l'homme et des droits du travail, la protection de l'environnement et l'intégration régionale.

La conclusion de l'accord **UE-Mercosur** est une priorité pour l'UE, car cela permettrait de réunir les deux régions dans un partenariat gagnant-gagnant qui crée des possibilités de croissance accrue, soutient l'emploi et stimule le développement durable.

L'UE et le **Chili** ont négocié une modernisation de leur accord actuel qui améliore l'accès à leurs marchés respectifs, contient des engagements ambitieux en matière de commerce et de développement durable (notamment en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes et les systèmes alimentaires durables) et facilite la transition vers les énergies renouvelables et l'utilisation durable des matières premières.

L'UE et le **Mexique** sont engagés dans la modernisation de leur accord existant en vue d'approfondir et d'élargir leurs liens politiques et économiques. Outre le fait qu'elle supprimera la plupart des obstacles au commerce qui subsistent, la modernisation renforcera, entre autres éléments, les engagements de l'UE et du Mexique en faveur de normes élevées en matière de commerce et de développement durable et améliorera les conditions d'investissement.

Une fois que les accords avec l'**Amérique centrale** et la **Colombie**, le **Pérou** et l'**Équateur** auront été ratifiés par tous les États membres de l'UE, le renforcement de leurs dispositions en matière de durabilité devrait être envisagé. Les deux accords ont contribué à la stabilité, à la diversification et à la prévisibilité de l'environnement commercial et d'investissement entre les deux régions⁷. Ils ont également mis en place des structures de dialogue efficaces consacrées à des échanges et des travaux dans les domaines de l'emploi et de l'environnement. La ratification du nouvel accord UE-OEACP est également importante pour l'accord de partenariat économique (APE) UE-Cariforum, en le dotant d'un cadre politique.

Des efforts soutenus sont également nécessaires sur le plan de la mise en œuvre pour exploiter pleinement le potentiel des accords commerciaux pour les deux régions. Cela nécessite la participation de tous les acteurs concernés, y compris les entreprises de toutes tailles et la société civile. Le dialogue sur les politiques de transition écologique dans le cadre des accords devrait renforcer la contribution du commerce aux objectifs de durabilité. L'examen quinquennal conjoint en cours avec le Cariforum arrêtera des conclusions opérationnelles et des recommandations en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'accord, contribuera à une application totale et effective de toutes les dispositions essentielles et contribuera à libérer tout le potentiel économique de l'accord.

L'UE continuera de travailler avec les partenaires ALC pour contribuer à **créer les conditions propices à des investissements durables**, notamment grâce à la stratégie «Global Gateway» et au soutien de cadres juridiques ouverts, stables et prévisibles, à la suppression des obstacles discriminatoires et à la mise en œuvre des conditions nécessaires à la facilitation des investissements.

Les accords commerciaux contribuent à la mise en place d'un cadre juridique transparent et stable pour le commerce des matières premières et les investissements entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. S'appuyant sur les partenariats établis avec les différents pays ALC, l'UE œuvrera avec les partenaires de l'ALC intéressés à la mise en place d'un club

⁷ Voir site web de la DG TRADE, évaluation ex post des accords commerciaux:
https://policy.trade.ec.europa.eu/analysis-and-assessment/ex-post-evaluations_en

mondial des matières premières critiques afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement durables et de diversifier les sources d'approvisionnement, rassemblant les pays consommateurs et les pays riches en ressources pour qu'ils relèvent ensemble les défis communs⁸.

L'UE et l'ALC ont un intérêt commun à ce qu'un **ordre commercial fort et fondé sur des règles soit mis en place et à ce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** réformée dispose d'un mécanisme de règlement des différends applicable à tous les membres, qu'ils soient grands ou petits. Les deux régions ont un rôle important à jouer dans la négociation d'initiatives plurilatérales, telles que le commerce électronique. L'UE encouragera et soutiendra l'application dans l'ALC de l'accord de l'OMC sur la facilitation des investissements qui, une fois conclu, contribuera à accroître encore les investissements dans cette région.

L'attention portée au **programme de développement durable** entre l'UE et l'ALC devrait également examiner à la fois les incidences de la législation de l'UE, en particulier dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (politique de déforestation, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et autres instruments promouvant la transition écologique) et des politiques qui visent à garantir la santé humaine, animale et végétale. La discussion devrait également prévoir un soutien visant à faciliter le commerce des produits soumis à ces législations.

Actions clés proposées:

- finaliser les procédures liées à la signature de l'accord-cadre avancé UE-Chili et de l'accord de libre-échange intérimaire, et procéder à leur ratification;
- réaliser des progrès décisifs sur la voie de la signature et de la ratification des accords commerciaux UE-Mexique et UE-Mercosur;
- achever la ratification par les États membres de l'UE des accords avec l'Amérique centrale et la Colombie, le Pérou et l'Équateur et envisager conjointement des mises à jour ciblées;
- veiller à la mise en œuvre effective de tous les accords commerciaux entre l'UE et les partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris au moyen d'une assistance technique et d'une participation des entreprises;
- achever le processus d'examen de l'accord de partenariat économique UE-Cariforum afin de recenser les outils opérationnels, les conclusions et les recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement;
- intensifier le dialogue sur les politiques respectives de l'UE et de l'ALC en matière de transition écologique et examiner conjointement les incidences de la législation de l'UE, notamment en apportant un soutien destiné à faciliter les échanges commerciaux;
- renforcer la collaboration UE-ALC au sein de l'OMC, notamment en ce qui concerne la réforme de l'organisation et les négociations d'accords plurilatéraux;
- travailler avec les pays ALC intéressés sur le futur club des matières premières critiques.

⁸ COM(2023) 165 du 16.3.2023: «Un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques à l'appui de la double transition».

3. «Global Gateway» et soutien aux partenariats pour une transition écologique et numérique équitable

La coopération UE-ALC nécessite **des approches innovantes fondées sur des partenariats égaux à tous les niveaux**. Si la région ALC est principalement composée de pays à revenu intermédiaire et est riche en ressources naturelles, de grandes inégalités et des défis structurels subsistent⁹, encore exacerbés par des crises qui se chevauchent. En tant que donateur et investisseur de premier plan dans la région, l'UE peut s'appuyer sur un large éventail d'outils stratégiques et d'instruments¹⁰, et sur l'approche «Équipe Europe», qui associe les États membres et les institutions financières de l'UE, tant pour relever les défis que pour saisir les occasions qui se présentent, et collaborer avec l'ALC en vue d'une transition écologique et numérique équitable et inclusive ainsi que d'un développement durable, conformément aux ODD.

Par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway»¹¹, l'UE peut mobiliser des **investissements de qualité pour contribuer à répondre aux besoins en infrastructures de l'ALC**, soutenir le développement du capital humain, y compris l'autonomisation des citoyens, particulièrement des femmes, des jeunes et des plus vulnérables, et renforcer un environnement propice aux entreprises et à la réglementation, dans le but de créer de la valeur ajoutée locale, de la croissance et des emplois de qualité. La stratégie «Global Gateway» est une **offre d'investissement positive et fondée sur des valeurs**, qui respecte des normes internationales élevées. Cette stratégie propose un choix pour une trajectoire économique, sociale et réglementaire commune fondée sur une approche centrée sur l'humain et sur les principes de durabilité, d'ouverture, d'inclusion, de respect de l'obligation de rendre des comptes et de respect des droits fondamentaux.

«Global Gateway» stimulera et mobilisera les investissements du secteur privé au moyen de projets concrets. L'ALC dispose d'une base solide pour la coopération dans le cadre de «Global Gateway»: il existe déjà d'importants investissements de l'UE, et les deux régions ont des programmes d'action fondés sur des valeurs communes. En conséquence, le programme d'investissement «Global Gateway» recensera les **possibilités d'investissement écologique et numérique équitables** dans les pays ALC, qui bénéficieront de l'environnement ouvert et non discriminatoire généré par les accords de commerce et d'investissement.

a. Coopérer pour une transition écologique équitable

L'urgence climatique représente un défi existentiel pour l'humanité. L'UE et l'ALC peuvent apporter une contribution majeure aux efforts de coopération déployés au niveau mondial pour relever ce défi.

⁹ En 2022, 32,1 % de la population de l'ALC (201 millions de personnes) vivaient dans la pauvreté et 13,1 % (82 millions) en situation d'extrême pauvreté (une augmentation de 12 millions de personnes en situation d'extrême pauvreté par rapport au niveau d'avant la pandémie en 2019).

¹⁰ L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVDCI – Europe dans le monde) offre un cadre pour dialoguer avec tous les pays ALC aux niveaux régional et sous-régional afin de soutenir la transition écologique au moyen de programmes phares de coopération, tels qu'EUROCLIMA+, le programme pour le bassin amazonien ou la facilité de l'UE pour le renforcement de la résilience dans les Caraïbes.

¹¹ JOIN(2021) 30 final du 1.12.2021: La stratégie «Global Gateway».

La région ALC possède un **potentiel unique** en termes de biodiversité, de ressources naturelles, d'énergies renouvelables durables, de production agricole et de matières premières stratégiques critiques. Elle détient 50 % de la biodiversité de la planète, vitale pour l'équilibre écologique de cette dernière, notamment en Amazonie¹². La région est essentielle pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et d'environnement, notamment la mise en œuvre de l'accord de Paris, le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité, le traité sur la biodiversité en haute mer des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et la résolution relative à un accord mondial sur la pollution par les plastiques.

Il existe d'importantes possibilités de coopération en faveur d'**économies neutres pour le climat, propres et respectueuses de la nature**. Les deux régions sont déterminées à protéger la biodiversité, à mettre un terme à la déforestation, à promouvoir des économies plus circulaires, à améliorer la gestion des déchets et de l'eau, à accroître la productivité des ressources, à lutter contre la pollution¹³ et à investir dans la résilience face au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'UE et l'ALC devraient renforcer leur partenariat en matière de **transition écologique**, notamment au moyen d'investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», d'un dialogue et d'une coopération accrues sur les politiques et les cadres réglementaires, ainsi que par la mise en œuvre d'accords commerciaux et la promotion des relations avec des organisations régionales¹⁴. L'UE engagera le dialogue avec ses partenaires ALC sur l'impact de sa législation et de ses instruments mettant en œuvre le pacte vert pour l'Europe.

Dans le secteur de l'**énergie**, le bouquet énergétique global de l'ALC représente la part la plus importante des énergies renouvelables dans le monde, avec 61 % en 2021¹⁵. Plusieurs pistes de travail commun peuvent être suivies pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, en intensifiant le déploiement des sources d'énergie renouvelables¹⁶ et en améliorant l'efficacité énergétique (grâce à des économies d'énergie). En outre, les investissements consentis dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» contribuent à garantir un approvisionnement sûr en énergie propre et abordable. Des investissements conjoints sont possibles dans les domaines de l'électromobilité, de l'amélioration de la connectivité aérienne sûre et durable et de la modernisation des infrastructures et des systèmes de transport public, en vue de les rendre plus propres, plus économes en énergie et plus innovants.

Par ailleurs, l'UE et la région ALC renforcent encore leur coopération et leur collaboration dans le domaine de l'énergie, tant sur une base bilatérale que dans les enceintes multilatérales¹⁷,

¹² PNUE (2016), Biodiversité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

¹³ Par exemple, le Brésil réactive le Fonds Amazonie pour soutenir le développement durable, la protection des forêts et les droits de l'homme.

¹⁴ Comme l'Organisation du traité de coopération amazonienne.

¹⁵ OCDE/CEPALC/Commission européenne/CAF (2022), Perspectives économiques de l'Amérique latine 2022: vers une transition verte et juste.

¹⁶ Y compris les énergies hydraulique, éolienne et solaire, qui offrent également des possibilités de production d'hydrogène renouvelable en tant que vecteur énergétique.

¹⁷ Comme l'OLADE (Organisation latino-américaine de l'énergie).

notamment au moyen de protocoles d'accord sur la transition écologique incluant l'hydrogène¹⁸.

Plusieurs pays ALC étant très vulnérables au changement climatique, l'UE continuera de soutenir des stratégies nationales efficaces d'adaptation au changement climatique et de soutenir, au niveau birégional, les communautés contre les dommages causés par les risques naturels, en s'appuyant sur les initiatives existantes¹⁹. L'UE reste déterminée à continuer de soutenir les programmes de **préparation aux catastrophes**, ainsi qu'à intensifier la coopération globale dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes et à échanger les bonnes pratiques.

Une coopération plus étroite avec l'ALC en ce qui concerne la mise en œuvre effective de la **convention des Nations unies sur le droit de la mer** et de ses accords d'application créerait les conditions d'une gestion durable des océans, notamment la désignation d'un système représentatif de zones marines protégées en Antarctique, la mise en œuvre du traité sur la biodiversité en haute mer des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et la sécurité de la navigation. Une coopération renforcée est également nécessaire en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi qu'au sein des organisations régionales et multilatérales liées aux océans, notamment dans le domaine de la pêche, et pour approfondir les connaissances et élaborer des avis scientifiques.

La région ALC met au point un cadre pour la **taxinomie de la finance durable**, essentielle pour soutenir les efforts en matière d'interopérabilité régionale et mondiale et pour attirer les investisseurs internationaux, tout comme l'élaboration de cadres crédibles en matière d'obligations vertes.

Le soutien aux politiques de **décarbonation** dans le monde entier, en particulier parmi les principaux émetteurs, est une priorité pour parvenir à la neutralité climatique mondiale d'ici à 2050. L'UE soutient depuis longtemps les politiques de tarification du carbone. Compte tenu du profil d'émissions de la région ALC, il est manifestement intéressant de se concentrer ensemble sur les mesures d'atténuation dans les domaines de l'agriculture, des transports, de la sylviculture et de l'énergie.

Alors que la transition vers une économie verte s'accélère, la demande de **matières premières critiques** devrait augmenter de manière exponentielle. L'accès à long terme à un approvisionnement sûr et durable apparaît comme un défi commun pour la communauté mondiale. L'ALC est riche en matières premières critiques et jouera un rôle central pour assurer une transition en temps utile qui améliore sa capacité de production et d'exportation, en apportant une valeur ajoutée aux ressources naturelles grâce à l'innovation et à la technologie²⁰ et respectant des normes environnementales et sociales élevées.

Les deux régions bénéficieraient d'une coopération plus étroite, d'un dialogue, d'une diversification et d'investissements renforcés afin de répondre à la demande croissante, de garantir un accès fiable aux ressources, de développer et d'améliorer la résilience des chaînes

¹⁸ Favorisant le développement de marchés mondiaux de l'hydrogène fondés sur des règles, transparents et non faussés, sur la base de normes et de systèmes de certification internationaux fiables, y compris par l'intermédiaire de la Banque européenne de l'hydrogène.

¹⁹ Comme le programme de réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes et le dialogue UE-ALC sur la gestion des incendies de forêt.

²⁰ Par exemple, l'Argentine, la Bolivie, et le Chili détiennent à eux seuls 60 % des réserves de lithium recensées.

de valeur et de garantir des normes environnementales et sociales élevées. Conformément à la communication de 2023 sur les matières premières critiques²¹, l'UE poursuivra des partenariats stratégiques mutuellement bénéfiques en vue de promouvoir le développement économique des pays ALC de manière durable et de soutenir la création de chaînes de valeur.

L'UE et l'ALC devraient mettre en place une coopération bilatérale et multilatérale en vue de la mise en œuvre intégrale et rapide de l'accord de Paris, du cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité et du traité sur la biodiversité en haute mer des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Actions clés proposées, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»:

- promouvoir conjointement, dans le cadre du programme d'investissement «Global Gateway», la mise en œuvre de projets d'investissement vert²² et renforcer la coopération dans le cadre des initiatives régionales de l'«Équipe Europe»²³;
- intensifier la lutte contre la déforestation, la perte de biodiversité et la dégradation des forêts, en particulier en Amazonie et dans les cinq grandes forêts de Mésoamérique, au moyen d'initiatives spécifiques de l'«Équipe Europe»;
- conclure des protocoles d'accord sur l'énergie et envisager des partenariats mutuellement bénéfiques, comme le prévoit la nouvelle stratégie de l'UE pour les matières premières critiques;
- renforcer le dialogue grâce à des réunions ministérielles birégionales et des échanges réguliers sur l'environnement et le changement climatique; étudier la possibilité d'établir un dialogue sur la transition énergétique et intensifier les dialogues bilatéraux sur le climat, l'environnement et l'énergie;
- renforcer la coopération en vue de parvenir à des résultats ambitieux lors des futures conférences des parties, en particulier la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la convention sur la diversité biologique;
- promouvoir l'élaboration de cadres interopérables en matière de finance durable, y compris des taxinomies, et le développement de marchés d'obligations vertes afin d'attirer les investisseurs et de soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone;
- faire progresser la coopération en matière d'économie circulaire²⁴ dans les enceintes compétentes, y compris le G20 et l'Agence des Nations unies pour l'environnement;
- promouvoir les échanges et les actions en faveur de la transition vers une énergie verte, y compris l'hydrogène renouvelable;

²¹ COM(2023) 165 du 16.3.2023: «Un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques à l'appui de la double transition».

²² Notamment pour la production d'hydrogène renouvelable au Chili, en Argentine et en Uruguay et pour la mobilité urbaine durable en République dominicaine.

²³ Comme l'initiative de l'«Équipe Europe» sur la transition écologique.

²⁴ Comme la coalition pour l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources.

- conclure des protocoles d'accord sur la coopération en matière de préparation aux catastrophes et de gestion des risques de catastrophe entre l'UE et les organismes compétents dans l'ALC²⁵;
- renforcer les actions liées à la transition numérique et la coopération en matière de systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la dégradation des forêts, de la déforestation et des incendies de forêt²⁶.

b. Unir nos forces pour une transformation numérique inclusive et centrée sur l'humain

L'UE et l'ALC ont un intérêt commun à mener des politiques numériques qui **donnent aux citoyens et aux entreprises les moyens** de tirer parti d'un avenir numérique centré sur l'humain, durable et plus prospère. Conformément à l'objectif de la boussole numérique de l'UE²⁷ visant à établir des partenariats numériques internationaux, l'**alliance numérique UE-ALC** a été lancée en mars 2023 en tant que cadre informel fondé sur des valeurs et des principes communs²⁸ pour développer le dialogue et la coopération birégionaux sur l'ensemble des questions numériques. L'alliance s'appuie sur un ensemble de projets phares mis en œuvre dans le cadre d'une approche «Équipe Europe»²⁹ et complète les dialogues sur la politique numérique avec les différents pays.

La **transformation numérique et la connectivité** sont des défis majeurs pour la région. Par l'intermédiaire de «Global Gateway», l'alliance encouragera les investissements dans le déploiement d'infrastructures numériques sûres et résilientes et soutiendra les partenaires dans la lutte contre la fracture numérique, notamment par la prestation de services publics, tels que l'éducation et les soins de santé. Un engagement accru des institutions financières européennes, en particulier de la Banque européenne d'investissement, en faveur de la connectivité numérique sera important pour atteindre cet objectif.

Le **dialogue en matière de réglementation** est important pour renforcer la compatibilité numérique. Les deux régions s'engageront aux niveaux régional et bilatéral dans des domaines d'intérêt commun, notamment le déploiement d'un réseau 5G sûr, la réglementation des marchés et des services numériques, l'intelligence artificielle (IA) dans l'intérêt public, le calcul à haute performance, la gouvernance des données et la cybersécurité.

Un autre domaine dans lequel la convergence peut apporter des avantages aux deux régions est la promotion de la **circulation libre et sécurisée des données**. Il s'agit notamment de nouer un dialogue actif avec les partenaires pour parvenir à un «constat d'adéquation», comme c'est déjà le cas avec certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes. De tels accords peuvent amplifier

²⁵ Y compris le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes en Amérique centrale (CEPREDENAC), l'Agence caribéenne de gestion d'urgence des catastrophes (CDEMA), le Comité andin pour la prévention des catastrophes et l'intervention (CAPRADE) et la Réunion des ministres et des hautes autorités pour la gestion intégrée des risques de catastrophe (RMAGIR).

²⁶ Comme dans l'initiative de l'«Équipe Europe» pour le bassin amazonien.

²⁷ COM(2021) 118 final du 9.3.2021: «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique».

²⁸ Comme le montre la charte ibéro-américaine des droits et principes dans les environnements numériques, dont les valeurs sont largement alignées sur la déclaration européenne sur les droits et principes numériques.

²⁹ La mise en place d'un dialogue birégional sur la politique numérique, l'extension du programme BELLA (BELLA II), la mise en œuvre d'une stratégie régionale Copernicus et l'accélérateur numérique UE-ALC pour encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation.

les avantages des accords commerciaux et stimuler la coopération dans d'autres domaines tels que, par exemple, la recherche ou la coopération en matière répressive. Étant donné que plusieurs partenaires de la région ont adopté, ou mettent en œuvre des lois modernes en matière de protection des données, cela offre de nouvelles possibilités pour faciliter la circulation de données. Les deux régions devraient intensifier leur dialogue au sein des organisations et réseaux régionaux qui jouent un rôle croissant dans l'élaboration de normes communes en matière de protection des données.

L'UE et l'ALC devraient unir leurs forces pour promouvoir leur vision d'une transformation numérique dans les **enceintes multilatérales**³⁰, en s'inspirant notamment de la déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique³¹, de la stratégie numérique eLAC 2024³² et de la déclaration sur l'avenir de l'internet³³. Cette transformation numérique devrait également être mise à profit pour renforcer les compétences numériques, en particulier en ce qui concerne les jeunes et les enfants.

L'espace offre également des possibilités de collaboration. Les données, services et applications spatiaux peuvent contribuer positivement à la réalisation des objectifs liés à la transition écologique et numérique et à la croissance économique durable. En 2021, la CELAC est convenue de créer l'Agence spatiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ALCE), qui pourrait bénéficier de l'expertise de l'Europe en matière de gouvernance spatiale plurinationale. La collaboration est déjà en cours dans le cadre du programme européen Copernicus pour l'observation de la Terre, et il est possible de renforcer la coopération dans le cadre de Copernicus et du programme Galileo de navigation par satellite de l'UE. Les deux régions devraient renforcer la coopération en cours en matière de développement de systèmes d'information afin de soutenir des politiques et des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes, y compris en ce qui concerne la gestion des catastrophes.

Actions clés proposées, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»:

- élaborer conjointement, dans le cadre du programme d'investissement «Global Gateway», des projets d'investissement en faveur d'une transition numérique inclusive³⁴;
- élaborer des actions conjointes³⁵ dans le cadre de l'alliance numérique UE-ALC, renforcer les dialogues régionaux et bilatéraux sur la politique numérique et promouvoir la convergence réglementaire;
- faire avancer l'extension du câble sous-marin à fibres optiques BELLA (BELLA II) pour atteindre l'Amérique centrale et les Caraïbes³⁶;

³⁰ Y compris dans le contexte de l'initiative liée à la déclaration conjointe de l'OMC sur le commerce électronique.

³¹ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023C0123\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023C0123(01)&from=FR)

³² <https://www.cepal.org/en/projects/digital-agenda-latin-america-and-caribbean-elac2024>

³³ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/declaration-future-internet>

³⁴ Notamment en ce qui concerne le train de mesures sur l'économie numérique, à l'appui du processus de paix en Colombie, le déploiement de la 5G en République dominicaine, la connectivité amazonienne au Brésil et les initiatives en matière de connectivité numérique en Jamaïque et au Costa Rica.

³⁵ Y compris l'extension du programme BELLA et ses cas d'utilisation, ainsi que le déploiement d'une stratégie régionale Copernicus.

³⁶ La première phase de BELLA a permis de construire une liaison directe à fibres optiques entre l'Europe et le Brésil, l'Argentine, le Chili, l'Équateur et le Panama. Bella II a pour objectif d'étendre la connexion au Pérou, au Costa Rica, au Guatemala, à l'El Salvador, au Honduras, à la République dominicaine et à Trinité-et-Tobago.

- déployer une stratégie régionale Copernicus comprenant les deux centres de données Copernicus régionaux au Panama et au Chili;
- étudier de nouvelles décisions d'adéquation avec les pays ALC et d'autres arrangements visant à garantir l'échange libre et sûr de données à caractère personnel;
- favoriser les contacts et le soutien entre l'UE et l'ALCE afin de collaborer en matière d'activités spatiales et de contribuer à l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique.

c. Promouvoir une croissance économique durable au service du développement humain

Les citoyens des deux rives de l'Atlantique aspirent à vivre dans **des sociétés inclusives et prospères**, ne laissant personne de côté. La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine ont exacerbé les inégalités et les défis structurels existants, entraînant une augmentation des niveaux de pauvreté, de dette et d'insécurité alimentaire³⁷.

Il est dans l'intérêt des deux régions d'intensifier leurs efforts conjoints en vue d'une **reprise solide et durable** favorisant l'égalité et l'inclusion sociale. L'UE et l'ALC devraient intensifier leur coopération afin de relever les défis macroéconomiques persistants, de diversifier et de moderniser leurs économies et d'accroître leur résilience face aux chocs futurs.

L'UE peut contribuer à la **diversification** de l'ALC vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, en tirant parti du potentiel des économies vertes, bleues, créatives et numériques émergentes. Un dialogue intensifié sur les mesures à prendre, un programme commercial UE-ALC renforcé et la stratégie «Global Gateway» peuvent contribuer à accroître les investissements birégionaux durables et les chaînes d'approvisionnement résilientes au bénéfice des populations. L'augmentation de la productivité, l'innovation et la création d'emplois, en particulier pour les PME des pays ALC, et la promotion de politiques de spécialisation intelligente et d'innovation, la transition vers des systèmes de production et de consommation circulaires et durables ainsi que des chaînes de valeur durables et «zéro déforestation» sont des objectifs importants.

Ces dernières années, l'ALC a marqué le paysage de l'innovation, un nombre croissant d'entreprises latino-américaines ayant atteint le statut de «licorne»³⁸. Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle essentiel à jouer, notamment en soutenant l'innovation et l'esprit d'entreprise dans leurs communautés environnantes en créant des liens avec les entrepreneurs locaux, les PME, les instituts de recherche et la société civile.

Conformément à l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation³⁹, il est essentiel de renforcer la coopération dans le domaine **de la recherche et de l'innovation**, notamment en tirant pleinement parti des possibilités offertes par le programme Horizon Europe⁴⁰, pour

³⁷ Selon la CEPALC (2021, 2022), l'ALC est la région affichant la dette extérieure la plus élevée par rapport au PIB (56,3 %) et le service de la dette extérieure le plus élevé par rapport aux exportations et à la croissance (59 %). En 2020, la prévalence de la sous-alimentation a atteint 9,1 %, un niveau qui n'avait plus été observé dans la région depuis 2005.

³⁸ <https://www.bbva.com/en/latin-americas-roadmap-to-innovation-the-most-enterprising-cities>

³⁹ COM(2021) 252 final du 18.5.2021: «L'approche mondiale de la recherche et de l'innovation - La stratégie de coopération internationale de l'Europe dans un monde en mutation».

⁴⁰ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

trouver et fournir les solutions nécessaires à une double transition équitable. La feuille de route stratégique UE-CELAC pour la recherche et l'innovation⁴¹ fournit un cadre pour renforcer la mobilité et la coopération des chercheurs dans des domaines tels que la recherche océanique, l'économie circulaire, l'énergie propre, les infrastructures de recherche, la biodiversité et l'accès aux vaccins et aux médicaments⁴².

Faire progresser le **développement humain** est une priorité commune. Il convient d'accélérer les travaux conjoints visant à promouvoir la cohésion sociale et à lutter contre les inégalités, en mettant l'accent sur l'émancipation économique et l'inclusion des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des personnes LGBTIQ+ et des personnes handicapées. La coopération en matière d'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants et tous les jeunes, de formation professionnelle et de développement des compétences alignée sur les besoins en matière d'emploi sera essentielle pour offrir des possibilités à tous.

Les deux régions devraient donner la priorité aux normes, à la **responsabilité sociale des entreprises** et à la conduite responsable des entreprises. L'UE et ses États membres peuvent partager leur expérience en matière de renforcement des systèmes de protection sociale et de promotion d'un dialogue social et tripartite efficace. L'UE continuera de travailler avec les partenaires ALC pour utiliser les accords commerciaux comme instruments de développement économique durable et inclusif.

Les efforts conjoints visant à élaborer des actions fondées sur le principe «Une seule santé» et à renforcer la **sécurité sanitaire** sont devenus plus pertinents, conformément à la nouvelle stratégie de l'UE en matière de santé mondiale⁴³. Par exemple, le «partenariat UE-ALC concernant la production de vaccins, de médicaments et de technologies de la santé et le renforcement de la résilience des systèmes de santé en Amérique latine»⁴⁴ complète et soutient les efforts régionaux, notamment le plan d'autosuffisance sanitaire pour la CELAC⁴⁵.

En tant que grandes productrices de denrées alimentaires, les deux régions sont conjointement responsables de la **sécurité alimentaire mondiale**⁴⁶. Afin d'atténuer la vulnérabilité des systèmes de production aux chocs climatiques et autres et de réduire au minimum les incidences négatives sur les écosystèmes de la planète, les deux régions devraient intensifier leur coopération en matière de systèmes alimentaires durables, notamment en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, l'utilisation de pesticides, la santé des sols, les émissions du bétail, l'agroforesterie et le gaspillage alimentaire.

Actions clés proposées, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»:
--

⁴¹ https://commission.europa.eu/system/files/2021-07/eu-celac_strategic-roadmap-2021-2023.pdf; à réviser et mettre à jour par les hauts fonctionnaires en 2024.

⁴² COM(2021) 252 final du 18.5.2021: «L'approche mondiale de la recherche et de l'innovation - La stratégie de coopération internationale de l'Europe dans un monde en mutation».

⁴³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7153

⁴⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_3890

⁴⁵ <https://www.cepal.org/en/publications/47253-plan-self-sufficiency-health-matters-latin-america-and-caribbean-lines-action-and>

⁴⁶ La région ALC représente 14 % de la production alimentaire mondiale et 45 % du commerce agroalimentaire international net. Les systèmes agroalimentaires dans l'ALC représentent près de la moitié de l'emploi total et 30-40 % du PIB (CAA, 2021).

- élaborer conjointement, dans le cadre du programme d'investissement «Global Gateway», des projets d'investissement visant à soutenir une croissance économique durable au service du développement humain⁴⁷;
- mobiliser l'initiative régionale de l'«Équipe Europe» sur les sociétés inclusives, y compris un nouveau programme EUROsociAL renforcé couvrant également l'éducation, ainsi que les initiatives nationales de l'«Équipe Europe» en faveur de l'inclusion sociale, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes;
- promouvoir Erasmus+ pour la coopération universitaire UE-ALC dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et SOCIEUX + sur la protection sociale, les droits des travailleurs et l'emploi;
- élaborer conjointement de nouvelles actions dans le cadre du partenariat UE-ALC dans le domaine de la santé, y compris le soutien aux investissements «Global Gateway», concernant notamment la production de vaccins et de médicaments, la santé numérique, les technologies en matière de santé et le renforcement des systèmes de santé;
- renforcer la participation de l'ALC au programme Horizon Europe et œuvrer à la tenue d'une réunion ministérielle UE-ALC dans le domaine de la recherche et de l'innovation;
- renforcer les échanges sur les évolutions macroéconomiques et les stratégies politiques appropriées pour assurer une croissance mondiale forte, durable, équilibrée et inclusive;
- renforcer les activités de coopération en matière de spécialisation intelligente et de politiques d'innovation territorialisées.

4. Unir nos forces en faveur de la justice, de la sécurité des citoyens et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée

L'UE et l'ALC sont confrontées à des défis communs en matière de **sécurité et de justice**, qui appellent à renforcer le partenariat et la coopération birégionaux à tous les niveaux. La sécurité est une préoccupation majeure pour les citoyens de l'ALC. La criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le trafic de drogues et d'armes, le commerce illicite d'espèces sauvages et de bois, ainsi que la corruption, la criminalité financière, la criminalité environnementale et la cybercriminalité restent des menaces insidieuses pour les personnes, les sociétés et les économies.

Les pays ALC modifient leur manière de relever les défis en matière de sécurité, en mettant de plus en plus l'accent sur des approches préventives, telles que les réformes de la police et de la justice, la police de proximité, ainsi que la réduction de la violence à l'égard des jeunes et des femmes. Cela correspond au concept de sécurité humaine et à l'approche de l'UE en matière de sécurité des citoyens. Il est possible de renforcer encore la coopération UE-ALC, en combinant la lutte contre la criminalité avec une dimension préventive fondée sur la lutte contre ses causes profondes.

Les initiatives et programmes politiques birégionaux constituent déjà une base solide pour faciliter la coopération en matière de criminalité organisée transnationale, en jetant des ponts entre les institutions de justice et de sécurité sur la base de l'état de droit et d'un niveau élevé

⁴⁷ Comme en matière de résilience des systèmes de santé à la Barbade et au Mexique et de gestion de l'eau et de l'assainissement en Équateur et au Guatemala.

de protection des droits fondamentaux, y compris la protection des données. Le renforcement des programmes et des initiatives «Équipe Europe» contribuera de manière significative à rendre opérationnelle la coopération UE-ALC dans ce domaine, en renforçant les capacités institutionnelles et en promouvant des normes communes. Un autre élément essentiel de notre programme commun en matière de justice et de sécurité serait la conclusion d'accords et d'arrangements avec les pays ALC sur la coopération avec Eurojust et Europol⁴⁸.

L'UE devrait également intensifier son **dialogue avec les organisations régionales**, telles qu'Ameripol, qui jouent un rôle croissant dans l'établissement de principes et d'approches communs. Les deux régions devraient promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes afin de faciliter la coopération judiciaire et répressive internationale.

Actions clés proposées:

- renforcer le partenariat UE-ALC dans le domaine de la justice et de la sécurité, en s'appuyant sur les programmes⁴⁹ et l'initiative régionale «Équipe Europe»;
- soutenir le renforcement des capacités et la coopération avec le comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI) et la Communauté policière des Amériques (AMERIPOL);
- développer davantage la coopération étroite dans le domaine de la politique en matière de drogue entre les deux régions et intensifier les efforts visant à réduire l'offre et la demande de drogue, notamment grâce au dialogue à haut niveau dans le cadre du mécanisme de coordination et de coopération UE-CELAC en matière de drogue, tout en renforçant la résilience des pôles logistiques;
- intensifier les efforts de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains et protéger et soutenir les victimes de cette criminalité;
- intensifier la coopération entre les bureaux de recouvrement des avoirs et les cellules de renseignement financier en facilitant l'échange d'informations;
- conclure d'autres accords internationaux et arrangements de travail avec Europol et Eurojust;
- renforcer la coopération dans les domaines de la cybersécurité et de l'expertise en matière de cybercriminalité, afin de soutenir les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment par l'intermédiaire du Centre régional de compétences en cybersécurité LAC4 en République dominicaine.

5. Œuvrer ensemble à la promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

La démocratie et les droits de l'homme sont au cœur du partenariat UE-ALC. L'UE collabore avec l'ALC pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, tant civils que politiques, économiques, sociaux et culturels, au moyen d'un large éventail de mécanismes, notamment des dialogues bilatéraux, le renforcement des capacités de la société civile et l'éducation⁵⁰. Les

⁴⁸ Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'accords de coopération Eurojust avec l'Argentine, le Brésil et la Colombie; et a également autorisé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'accords de coopération Europol avec la Bolivie, le Brésil, l'Équateur, le Mexique et le Pérou.

⁴⁹ Notamment El PacCTO 2.0, COPOLAD, EUROFRONT et le programme sur les flux illicites mondiaux.

⁵⁰ Par exemple, par l'intermédiaire du campus mondial pour les droits de l'homme et de son pôle en Argentine.

deux régions sont fermement déterminées à renforcer le système multilatéral des droits de l'homme et à coopérer au niveau régional.

L'UE et l'ALC devraient intensifier leur dialogue et leur coopération en matière de lutte contre la discrimination, de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de défense des droits de l'enfant et des personnes vulnérables, des minorités, des peuples autochtones, des personnes LGBTIQ+, des personnes handicapées, des migrants et des réfugiés, ainsi que des personnes touchées par des conflits et des violences.

La protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes devrait être abordée de manière plus visible, de même que les nouveaux défis posés par les technologies numériques, notamment en renforçant l'éducation au numérique et aux médias. Les défenseurs des droits environnementaux ont été particulièrement menacés dans certaines parties de la région. L'UE et l'ALC partagent une vision de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société et devraient unir leurs forces pour la promouvoir et éradiquer la violence à caractère sexiste.

Une tâche commune essentielle consistera à renforcer la démocratie, y compris l'obligation de rendre des comptes, la résilience électorale, le respect de l'état de droit et de l'indépendance de la justice, la résilience face à la désinformation et aux menaces hybrides émergentes, ainsi que la participation des jeunes et des femmes et l'espace dévolu à la société civile. L'UE et l'ALC devraient examiner ces questions ainsi que les bonnes pratiques en ce qui concerne, par exemple, les droits des victimes, des témoins et des prisonniers. Les missions d'observation électorale de l'UE et leurs recommandations sont des outils essentiels pour renforcer les capacités d'institutions gouvernementales indépendantes⁵¹. L'UE continuera de coopérer avec les pays ALC afin de promouvoir l'universalité du Statut de Rome et de soutenir la Cour pénale internationale (CPI).

L'aide vitale de l'UE peut contribuer à rendre les sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes plus résilientes. L'UE continuera de travailler avec les principaux acteurs de la région ALC à la mise en œuvre des programmes d'**aide humanitaire** et des **interventions d'urgence**, y compris dans le cadre de la coopération en matière de protection civile. La santé, la protection, l'éducation dans les situations d'urgence et la sécurité alimentaire restent des domaines d'action essentiels. L'UE poursuivra ses efforts de soutien et de sensibilisation pour les crises humanitaires ayant une incidence sur l'ALC, notamment en accueillant conjointement des conférences de donateurs et de solidarité.

Grâce à ses différents instruments pour la paix, la stabilité et la sécurité, l'UE continuera de contribuer à des solutions pacifiques et démocratiques, y compris le processus de paix en Colombie, le groupe de contact international sur le Venezuela, les efforts de médiation en Bolivie et la gestion de la crise en Haïti.

L'UE et l'ALC devraient également s'associer pour **promouvoir la paix et la sécurité dans le monde**. Conformément à la boussole stratégique de l'UE⁵², l'engagement des deux régions pourrait être renforcé, par exemple par la conclusion d'accords-cadres de participation⁵³ (APP) et la participation aux opérations de l'UE dans les pays tiers. La **coopération en matière de sécurité et de défense**, y compris maritime et spatiale, ainsi que la lutte contre le terrorisme,

⁵¹ Depuis 2019, l'UE a déployé huit missions d'observation électorale et six missions d'experts électoraux dans les pays ALC, à leur demande.

⁵² Une boussole stratégique pour la sécurité et la défense de l'UE, Conseil de l'Union européenne, 21.3.2022.

⁵³ Des APP ont déjà été signés avec le Chili, la Colombie et le Pérou.

la cybersécurité et la lutte contre les menaces hybrides, la non-prolifération et le désarmement sont également des domaines importants d'action commune.

Les deux régions devraient également étudier la possibilité d'une coopération en matière de **lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères** au moyen de nouveaux outils visant à identifier, analyser, évaluer et combattre la manipulation de l'information.

Actions clés proposées:

- renforcer la coopération pour promouvoir le respect des droits de l'homme pour tous, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'encourager la non-discrimination et l'égalité hommes-femmes; intensifier la consultation et la coopération avec le système interaméricain des droits de l'homme; contribuer à renforcer les principes démocratiques, la paix et l'état de droit, y compris au moyen d'un dialogue inclusif et d'une médiation;
- intensifier les efforts visant à autonomiser les femmes et les filles et à éradiquer la violence à caractère sexiste⁵⁴, ainsi que la violence envers les enfants;
- renforcer la coopération en matière de responsabilité pour les crimes internationaux, y compris au moyen d'initiatives conjointes visant à soutenir la CPI;
- continuer à apporter un soutien politique et financier à la réponse aux crises d'origine humaine et aux risques naturels, y compris en ce qui concerne les crises liées aux migrations et aux déplacements;
- soutenir la mise en œuvre de l'accord régional novateur sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes («accord d'Escazú»), notamment par l'intermédiaire d'El PAcCTO 2.0;
- étudier les possibilités de nouveaux partenariats sur mesure dans le domaine de la sécurité et de la défense;
- renforcer la coopération, recenser les actions conjointes et partager les bonnes pratiques avec les partenaires ALC pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, y compris dans les processus électoraux.

6. Mise en place d'un partenariat interpersonnel UE-ALC dynamique

Les citoyens sont au cœur de notre partenariat et toutes les actions devraient viser à apporter des **avantages tangibles aux citoyens**. Les relations entre l'UE et l'ALC englobent notamment des liens humains et culturels uniques, qui doivent être entretenus et intensifiés. La **jeunesse** est essentielle pour l'avenir des relations UE-ALC. Des liens plus étroits entre les jeunes générations peuvent être favorisés par des initiatives culturelles et des programmes de mobilité, conformément au tout premier plan d'action de l'UE en faveur de la jeunesse⁵⁵.

⁵⁴ Comme le volet ALC de l'initiative Spotlight, ainsi qu'une série d'actions nationales et régionales visant à soutenir les changements législatifs, les capacités de mise en œuvre, etc.

⁵⁵ JOIN(2022) 53 final du 4.10.2022: «Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE pour la période 2022-2027. Promotion d'une participation et d'une autonomisation effectives des jeunes dans le cadre de l'action extérieure de l'UE pour un développement, une égalité et une paix durables».

L'UE et l'ALC ont un intérêt commun à **développer le capital humain** nécessaire pour répondre aux exigences de technologies en évolution rapide et de la transition, écologique et numérique équitable. Dans le domaine de la mobilité, la plupart des pays ALC bénéficient déjà d'un accès sans visa à l'espace Schengen de l'UE pour les séjours de courte durée. Les citoyens d'Amérique latine et des Caraïbes peuvent également bénéficier des possibilités existantes de migration légale vers l'UE. En outre, Erasmus+ et Horizon Europe, et en particulier les actions Marie Skłodowska-Curie, fournissent un cadre de coopération pour intensifier la recherche et l'innovation, tout comme le pilier «mobilité de la recherche» au titre de la feuille de route stratégique UE-CELAC 2021-2023, qui porte sur la mobilité des chercheurs et des étudiants.

Les deux régions devraient collaborer pour optimiser le potentiel de leurs **multiples expressions culturelles**, de leur patrimoine, de leurs industries créatives dynamiques en faveur du développement durable et du dialogue interculturel.

La **diplomatie parlementaire** est un aspect essentiel des relations birégionales, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat). D'autres institutions, telles que le Comité économique et social européen, le Comité des régions et leurs homologues ALC, peuvent mobiliser les autorités régionales et locales ainsi que les partenaires économiques et sociaux pour renforcer les contacts interpersonnels.

L'UE et l'ALC devraient encourager un dialogue étroit avec la **société civile** et les **groupes de réflexion**, y compris par l'intermédiaire de la Fondation UE-ALC, qui s'est imposée comme un acteur pertinent dans les relations birégionales.

Les deux régions partagent la responsabilité d'informer mieux et de manière proactive leurs citoyens et parties prenantes sur les **avantages mutuels** de leur partenariat.

Actions clés proposées:

- renforcer le dialogue avec les jeunes dans les pays ALC grâce à des initiatives telles que des comités de réflexion des jeunes au niveau national;
- intensifier la collaboration en matière d'éducation et de recherche dans le cadre d'Erasmus+, notamment les actions Jean Monnet, Horizon Europe, dont les actions «Marie Skłodowska-Curie», ainsi que de l'Institut européen d'innovation et de technologie;
- intensifier la coopération en matière de mobilité des personnes entre les deux régions⁵⁶ et encourager des accords de mobilité mutuellement bénéfiques avec des partenaires promouvant la mobilité circulaire et luttant contre la fuite des cerveaux, en s'appuyant sur le train de mesures sur les compétences et les talents;
- approfondir les relations culturelles entre les deux régions et encourager les réseaux interculturels et les initiatives communes⁵⁷;
- encourager la participation active de la société civile et la mise en place de réseaux birégionaux, y compris de femmes et de jeunes, dans les domaines de l'entreprise, de la politique, de la science et dans d'autres domaines;

⁵⁶ Y compris en ce qui concerne les voies de migration régulières, le respect des exigences d'exemption de visa Schengen et la facilitation réciproque de la délivrance des visas, notamment pour les étudiants et les chercheurs.

⁵⁷ Comme la participation de l'UE en tant qu'invitée d'honneur à la foire internationale du livre 2023 à Guadalajara au Mexique.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- renforcer le rôle de la Fondation UE-ALC dans le dialogue birégional;- œuvrer à une approche commune de la communication et de la diplomatie publique. |
|---|

Conclusion

Le nouveau programme proposé pour les relations UE-ALC appelle à un **partenariat stratégique plus étroit et modernisé** entre les deux régions, centré sur les personnes.

En renforçant le partenariat entre leurs deux régions, qui comptent parmi les plus proches du monde du point de vue des intérêts et des valeurs, l'UE et l'ALC seront mieux placées pour relever les défis mondiaux et saisir les **occasions qui se présentent dans l'intérêt mutuel**. Dans un monde de géants, l'UE et l'ALC représentent ensemble 14 % de la population mondiale et 21 % du PIB mondial. Pour garantir la paix et la prospérité à leurs citoyens respectifs et exercer une influence sur le futur ordre international fondé sur des règles, la mise en place d'un partenariat plus étroit qui renforce leur poids collectif est un impératif stratégique.

Pour atteindre cet objectif, il faudra développer la **coopération** de part et d'autre, notamment **en renforçant l'engagement politique, en stimulant le commerce et l'investissement et en construisant des sociétés plus durables et interconnectées, grâce en particulier à l'initiative «Global Gateway»**. L'UE s'efforcera de mobiliser ses politiques, ses instruments et ses ressources dans le cadre d'une approche «Équipe Europe». Le prochain sommet UE-CELAC offre une excellente occasion de renforcer la confiance et d'insuffler un nouvel élan aux relations UE-ALC afin d'en faire des **partenaires privilégiés**.

La Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité invitent le Conseil et le Parlement européen à approuver le nouveau programme exposé dans la présente communication conjointe et à collaborer avec l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'un partenariat stratégique renouvelé sur la base de cette proposition.